

**AVIS D'ADOPTION**  
**RÈGLEMENT NO 411-2015**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la Secrétaire-trésorière de la Municipalité de Venise-en-Québec, que les membres du Conseil siégeant en séance régulière le 2 mars 2015, ont adopté le règlement suivant :

Règlement NO. 411-2015 intitulé « Règlement amendant le Règlement du Plan d'urbanisme n° 311-2007 visant à détacher une partie de l'aire d'affectation résidentielle RF afin de créer une nouvelle aire résidentielle RH destinée à des habitations multifamiliales et des habitations pour personnes âgées et afin de créer des aires publiques-communautaires PC.

Ce règlement entrera en vigueur suite à l'approbation de la M.R.C. du Haut-Richelieu. Ledit règlement est à la disposition des contribuables pour consultation au bureau de la Municipalité de Venise-en-Québec, situé au 237, 16<sup>e</sup> Avenue Ouest à Venise-en-Québec.

Donné à Venise-en-Québec

Ce 10 mars 2015

---

Diane Bégin  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Diane Bégin, résidant à Clarenceville certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en y affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil, dès 16h00 le 10 mars 2015

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat ce 10 mars deux mille quinze

---

Diane Bégin  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière